



Rapport Compte Administratif 2018

Ville de Mons en Barœul

Sommaire

PARTIE 1 – BUDGET PRINCIPAL	3
I. SECTION DE FONCTIONNEMENT	3
A. Les dépenses courantes.....	3
B. Les recettes courantes	8
C. Les dépenses et recettes exceptionnelles.....	12
D. Le bilan de la section de fonctionnement	13
II. SECTION D'INVESTISSEMENT	13
A. Les dépenses.....	14
Travaux du Programme de Rénovation Urbaine :.....	15
Travaux du Programme d'Equipement :.....	16
Travaux du Programme de Maintenance :	17
B. Les recettes.....	19
C. Le bilan de la section d'investissement	20
III. BILAN GLOBAL 2018	20
PARTIE 2 – BUDGET ANNEXE	22
I. SECTION DE FONCTIONNEMENT	22
A. Les dépenses.....	22
B. Les recettes.....	23
II. SECTION D'INVESTISSEMENT	24
III. BILAN GLOBAL 2018	24

PARTIE 1 – BUDGET PRINCIPAL

Des résultats prévisionnels de l'exercice 2018 ont été présentés à l'occasion du Rapport sur les Orientations Budgétaires 2019 (ROB). L'examen du Compte Administratif de l'année 2018, en tous points conforme au compte de gestion établi par le comptable public, confirme les éléments définitifs suivants :

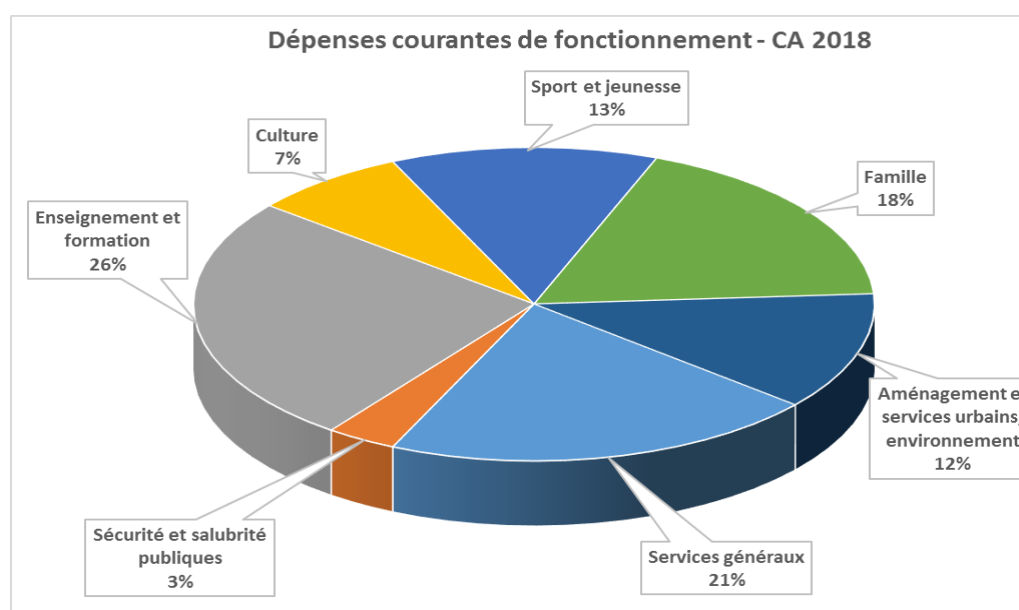
I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement 2018 (dépenses exceptionnelles comprises) s'élèvent à **21 081 548,32 €**, augmentant de 1,10 % par rapport à 2017, et les recettes réelles de fonctionnement 2018 (recettes exceptionnelles comprises) s'élèvent à **27 077 820,29 €**, augmentant de 2,86 % par rapport à 2017.

Alors que les dépenses « courantes » de fonctionnement avaient augmenté plus rapidement que les recettes courantes en 2017 (+4,34 % pour les dépenses et +1,79 % pour les recettes), elles évoluent de manière quasiment équivalente en 2018 (+0,84 % pour les dépenses et +0,80 % pour les recettes).

A. Les dépenses courantes

Les dépenses courantes de fonctionnement (hors charges exceptionnelles) atteignent **21 027 022 €** en 2018, soit 96,76 % du budget initial.



Les évolutions 2017-2018 peuvent être synthétisées par articles et chapitres fonctionnels de la manière suivante :

EVOLUTION DES DEPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT

Article fonctionnel	Intitulé	CA 2017 €	BP 2018 €	CA 2018 €	Evol. CA18 /CA17 %	Evol. CA18 /BP18 %
92020	ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	2 966 131	3 091 254	3 016 130	1,69%	-2,43%
92021	ASSEMBLEE LOCALE	313 710	329 319	325 209	3,67%	-1,25%
92022	ADMINISTRATION GENERALE DE L'ETAT	12 137	18 722	18 248	50,34%	-2,53%
92023	INFORMATION, COMMUNICATION, PUBLICITE	148 083	139 008	142 503	-3,77%	2,51%
92024	FETES ET CEREMONIES	53 654	68 260	64 470	20,16%	-5,55%
92025	AIDE AUX ASSOCIATIONS	660 239	683 870	701 145	6,20%	2,53%
92026	CIMETIERE	85 992	88 120	81 359	-5,39%	-7,67%
920	SERVICES GENERAUX	4 239 947	4 418 553	4 349 063	2,57%	-1,57%
92112	POLICE MUNICIPALE	724 590	787 889	702 343	-3,07%	-10,86%
921	SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE	724 590	787 889	702 343	-3,07%	-10,86%
92213	CLASSES REGROUPEES	3 189 527	3 249 835	3 209 514	0,63%	-1,24%
92251	RESTAURATION SCOLAIRE	2 011 924	1 994 658	2 062 590	2,52%	3,41%
92255	CLASSES DE DECOUVERTE	211 927	190 112	126 611	-40,26%	-33,40%
922	ENSEIGNEMENT - FORMATION	5 413 378	5 434 605	5 398 715	-0,27%	-0,66%
92311	EXPRESSION MUSICALE	561 065	588 407	598 943	6,75%	1,79%
92314	SALLES DE SPECTACLES	217 205	240 670	219 415	1,02%	-8,83%
92321	BIBLIOTHEQUE	316 478	326 332	321 445	1,57%	-1,50%
9233	ACTION CULTURELLE	343 841	404 317	411 310	19,62%	1,73%
923	CULTURE	1 438 589	1 559 726	1 551 112	7,82%	-0,55%
92413	PISCINE	835 370	858 407	820 264	-1,81%	-4,44%
92414	AUTRES EQUIPEMENTS SPORTIFS	801 522	829 851	785 182	-2,04%	-5,38%
92421	CENTRES DE LOISIRS	553 660	629 487	615 650	11,20%	-2,20%
92422	AUTRES ACTIVITES POUR LES JEUNES	446 960	456 566	445 115	-0,41%	-2,51%
924	SPORT ET JEUNESSE	2 637 512	2 774 311	2 666 211	1,09%	-3,90%
9260	SERVICES COMMUNS	933 554	825 780	753 779	-19,26%	-8,72%
9261	SERVICES AUX AINES	1 809 900	1 843 894	1 792 529	-0,96%	-2,79%
9263	AIDES A LA FAMILLE	211 609	267 983	232 440	9,84%	-13,26%
9264	CRECHE / ETABLISSEMENTS PETITE ENFANCE	992 179	1 078 675	1 026 907	3,50%	-4,80%
926	FAMILLE	3 947 241	4 016 332	3 805 655	-3,59%	-5,25%
92813	PROPRETE URBAINE	303 012	429 711	333 822	10,17%	-22,31%
92814	ECLAIRAGE PUBLIC	239 042	302 000	266 594	11,53%	-11,72%
92823	ESPACES VERTS URBAINS	1 331 810	1 386 437	1 390 620	4,42%	0,30%
92824	AMENAGEMENT URBAIN	576 554	620 424	562 887	-2,37%	-9,27%
928	AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS	2 450 418	2 738 572	2 553 923	4,22%	-6,74%
SOUS-TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 920 à 928		20 851 675	21 729 988	21 027 022	0,84%	-3,24%

L'année 2018 montre une augmentation globale maîtrisée des dépenses résultant :

- de l'inflation (+1,85 % en moyenne sur les 12 mois),
- du fonctionnement en année pleine de nouveaux services/équipements,
- des augmentations de prix de plusieurs marchés publics de fournitures ou services.

L'arrêt des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP), à compter de juillet 2018, a quant à lui entraîné une baisse des dépenses d'environ 170 K€ en 2018. Il s'agit principalement de charges de personnel (salaires des vacataires animateurs, des enseignants, mais aussi du personnel d'entretien des locaux), et des frais de fonctionnement des activités (matériel et fournitures, fluides, subventions versées aux associations). L'arrêt des NAP a conjointement entraîné une baisse des recettes d'environ 125 K€ en 2018 (participation de l'Etat et de la CAF au financement du dispositif).

Les principales variations 2017/2018 concernent :

- 92022 – Administration générale de l'Etat : l'augmentation des dépenses s'explique par le décalage du versement de l'indemnité 2017 au comptable public en début d'année 2018 (dans le cadre du départ en retraite du précédent percepteur). Il y a donc eu deux versements d'indemnité sur l'exercice 2018.
- 92024 - Fêtes et cérémonies : la hausse constatée s'explique principalement par l'organisation des manifestations liées à la commémoration du centenaire du 11 novembre 1918.
- 92025 – Aides aux associations : les frais de fonctionnement (fluides et nettoyage) des salles municipales de la Ville ont été réintégrés en 2018 sur le budget principal de la Ville. Une baisse équivalente des dépenses est donc constatée sur le budget annexe « gestion du patrimoine locatif ».
- 92112 – Police municipale : la baisse globale des dépenses est liée à la vacance provisoire de postes de policiers municipaux en 2018 suite à des mutations dans d'autres collectivités.

Il faut noter néanmoins l'augmentation importante des prix du marché d'enlèvement, de mise en fourrière et de gardiennage de véhicules en infraction ou accidentés sur les voies de la commune. Suite à la notification du nouveau marché en avril 2018, le prix unitaire de l'enlèvement d'une voiture ou d'une moto a été multiplié par deux (et par trois pour les prestations du week-end) passant de 24 € à 48 €. Le coût d'une journée de gardiennage est quant à lui passé de 1,20 € la journée à 3 €.

- 92251 - Restauration scolaire : les dépenses augmentent de 2,5 % malgré l'arrêt des NAP et la baisse des charges de personnel imputées sur cette fonction. Cette évolution s'explique par la hausse des prix du marché de restauration scolaire notifiée à la rentrée scolaire 2017-2018 (amélioration qualitative, produits labellisés, bio...) et par l'imputation des remplacements d'agents titulaires absents dans les écoles sur cette fonction.
- 92255 – Classes de découverte : la moindre consommation des crédits inscrits sur cette fonction est liée :

- ✓ à la suppression des NAP (le matériel et les fournitures des activités ainsi que les subventions versées aux associations étaient imputées sur cette fonction),
 - ✓ au choix de l'école St Honoré de reporter à 2019 les classes de découverte initialement prévues en fin d'année 2018. Les dépenses correspondantes seront donc réinscrites au budget 2019.
- 92311 – Expression musicale : l'évolution des dépenses s'explique par la mise en œuvre d'un nouveau projet d'établissement de l'école de musique (1^{ère} phase mise en œuvre en cours d'année 2017 et 2^{ème} phase en cours d'année 2018).
 - 9233 – Action culturelle : le développement d'actions et d'activités au Fort « Maison Folie » s'est poursuivi en 2018. Ces actions sont financées par le versement d'un fonds de concours de la Métropole Européenne de Lille (MEL) au titre du réseau des Fabriques Culturelles (55 K€).

Les studios d'enregistrement de la salle Allende ont par ailleurs fonctionné en année pleine et le temps de travail du régisseur son a été augmenté en cours d'année 2018.

- 92421 – Centres de loisirs : le nombre d'enfants inscrits en ALSH les mercredis a augmenté à compter de septembre 2017 (+ 28 places soit une augmentation de 19,4 % du nombre de places en année pleine en 2018).
- 9260 - Services communs et 9261 – Service aux aînés : lors du transfert en 2016 des charges de personnels non titulaires du C.C.A.S, du budget de la Ville à celui du C.C.A.S, il a également été prévu, dans la même logique, que les nouveaux recrutements et stagiairisations de personnels titulaires seraient assurés directement par le C.C.A.S et les structures d'accueil pour personnes âgées (avec imputation des charges sur leurs budgets respectifs). En conséquence, les dépenses de personnel titulaire supportées par le budget Ville sont en diminution à proportion des départs et remplacements de personnel titulaire.

La principale baisse constatée en 2018 concerne la diminution de la subvention d'équilibre versée par la Ville au C.C.A.S (-185 K€ par rapport à 2017). L'exercice budgétaire 2018 du C.C.A.S a, en effet, été marqué par un transfert vers sa section de fonctionnement de l'excédent d'investissement qu'il avait cumulé au 31/12/2017 pour un montant de 233,6 K€. Ce transfert a été autorisé, à titre exceptionnel, par la Direction Générale des Finances Publiques suite à une demande motivée du C.C.A.S par l'absence de projet d'investissement à court et moyen termes. Il a permis de rééquilibrer les sections du budget du C.C.A.S et de couvrir totalement le déficit cumulé en section de fonctionnement.

En parallèle, la Ville a décidé de verser une subvention de fonctionnement exceptionnelle de 98,7 K€ en fin d'année 2018 afin de couvrir le déficit de fonctionnement de l'EHPAD Les Bruyères cumulé au 31/12/2017.

- 9264 – Etablissements petite enfance : les charges de copropriété de la future crèche municipale dans les locaux de la Galerie Europe ont été prises en compte en année pleine par le budget principal de la Ville.
- 92813 – Propreté urbaine : l'évolution des dépenses 2018 s'explique par :
 - ✓ les prestations de nettoyage assurées pour l'entretien des traversants publics de la Galerie Europe, avec un doublement de la fréquence d'intervention à compter de l'été 2017,
 - ✓ l'augmentation des prix du nouveau marché de nettoyage de la voirie communale à compter de mars 2018.
- 92824 - Aménagements urbains : l'année 2018 a été marquée par :
 - ✓ l'ouverture de la Maison du Projet « Le Lien » en mars 2018,
 - ✓ la baisse de la subvention d'équilibre versée au budget annexe « patrimoine locatif » (-93 K€ par rapport à 2017) compte tenu du transfert d'un certain nombre de charges sur le budget principal de la Ville : frais d'entretien, d'électricité et de chauffage des salles municipales, charges de copropriété des cellules non commerciales de la Galerie Europe.

Les charges de personnel :

Après une augmentation de 3,89 % en 2017, les charges de personnel sont restées stables en 2018 conformément aux prévisions budgétaires. Elles atteignent **14,045 M€** soit une évolution de 0,23 % par rapport à 2017.

Cette stabilisation s'explique par :

- plusieurs mesures réglementaires visant à limiter l'accroissement des charges de personnel pour les employeurs publics en 2018 : gel du point d'indice de la fonction publique et de la réforme statutaire du Protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), rétablissement du jour de carence en cas de maladie,
- des facteurs locaux : arrêt des NAP décidé à compter de juillet 2018 et vacance de postes suite à des mutations d'agents dans d'autres collectivités.

Les principales augmentations constatées en 2018 concernent :

- la hausse mécanique du Glissement Vieillesse Technicité (GVT),
- la majoration de la prime annuelle versée aux agents municipaux,
- le fonctionnement de nouveaux équipements ou services ayant nécessité des créations de postes ou des augmentations de temps de travail d'agents

(fonctionnement en année pleine des studios d'enregistrement Allende, ouverture du Lien, mise en œuvre du projet d'établissement du conservatoire de musique),

- la création de plusieurs postes en cours d'année 2018 : chargé de mission économie-emploi, technicien informatique, 1,5 etp ATSEM.

B. Les recettes courantes

Les recettes courantes de fonctionnement, hors produits exceptionnels (Dotation Politique de la Ville (DPV), produit des placements financiers...), atteignent **24 335 297,35 €** en 2018 et sont supérieures aux prévisions budgétaires initiales (+0,38 %).

1. Les dotations et participations :

Les dotations de l'Etat, hors Fonds national de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) reversé par la MEL, et Fonds Départemental de péréquation de la Taxe Professionnelle (FDTP) reversé par le Département, ont globalement augmenté de 1,57 % en 2018.

La dotation forfaitaire a diminué de 24 K€ en 2018 compte tenu de la baisse de la population monsoise. La population DGF 2018 de la Ville de Mons en Barœul (21 260 habitants) a en effet diminué de 229 habitants par rapport à celle de 2017.

Cette baisse a été compensée par la nouvelle progression de la **dotation de solidarité urbaine** (+188 K€), dispositif de péréquation vertical.

Le **Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales** a quant à lui fortement augmenté en 2018 (+83 K€) compte tenu d'un calcul dérogatoire du Coefficient d'Intégration Fiscal (CIF) de la MEL en 2018 suite à une fusion d'intercommunalité. La MEL a indiqué aux communes membres que cette bonification avait un caractère exceptionnel et les a prévenues que, dès 2019, la répartition du FPIC se ferait à nouveau en fonction du CIF réel de la MEL et conduirait donc à un retour au montant attribué en 2017.

L'**attribution de compensation** (2,08 M€) et la **dotation de solidarité communautaire** (404 K€) sont conformes aux prévisions budgétaires 2018. Le montant de l'attribution de compensation est identique à celui perçu en 2017 alors que la dotation de solidarité communautaire diminue de 5 K€ (- 1,14 %).

Le **fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle** 2018 atteint quant à lui 61,2 K€ soit une hausse de 30 % par rapport en 2017. Sanctuarisé pendant plusieurs années, le FDTP est utilisé depuis 2017 comme variable d'ajustement de la dotation globale de fonctionnement. L'enveloppe globale à répartir par le Département du Nord en 2018 a ainsi subi une nouvelle baisse par rapport à 2017 (-14,4 %). Comme en

2017, la répartition du FDTP a été faite en fonction du potentiel fiscal et du revenu par habitant moyen. Dans un contexte de diminution du fonds au niveau national, un mécanisme de minimum garanti et de plafonnement a été mis en place de telle sorte que les communes ne pouvaient pas perdre ou toucher plus de 30 % de la somme perçue en 2017. La commune de Mons en Barœul a donc bénéficié en 2018 de l'augmentation maximale fixée par le Département.

2. La fiscalité directe et les compensations fiscales :

Le produit 2018 des impôts locaux (5,58 M€) est en hausse de 2,54 % par rapport à 2017 et celui des compensations fiscales (670 K€) de 0,71 %.

Les taux communaux d'imposition sont demeurés inchangés en 2018, comme depuis près de deux décennies. L'évolution du produit des trois taxes ménages 2018 (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties) est donc liée :

- à l'augmentation des bases de taxe d'habitation et de taxe foncière sur les propriétés bâties (dont l'augmentation automatique des valeurs locatives en fonction de l'inflation constatée en N-1 soit 1,2 %),
- au montant des rôles supplémentaires encaissés en 2018 (32,5 K€).

Les bases 2018 de la taxe d'habitation ont augmenté de 1,24 % par rapport à 2017 et celles de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 2,24 %.

Pour rappel, une réduction de 30 % de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour « 80 % des contribuables » a été réalisée en 2018, elle atteindra 65 % en 2019, et enfin 100 % en 2020. L'État prend intégralement en charge le coût de cette mesure au travers du mécanisme de dégrèvement sur la base des taux d'imposition locaux 2017 (les plus faibles des villes de la MEL à Mons en Barœul). La Ville a ainsi continué à percevoir en 2018 les avances mensuelles de fiscalité intégrant le produit de la taxe d'habitation.

Comme indiqué à l'occasion du Rapport sur les Orientations Budgétaires 2019, et selon les données chiffrées publiées sur le portail de l'économie, des finances, de l'action et des comptes publics en octobre dernier, le pourcentage des foyers monsois effectivement concernés par cette réforme et par la baisse de taxe d'habitation en 2018 s'élève à 83,97 % (81,30 % en Région des Hauts-de-France).

3. La fiscalité indirecte :

Les recettes issues des autres taxes atteignent 709,4 K€ au total en 2018 soit une baisse de 12,11 % par rapport à 2017.

Le produit de la **taxe additionnelle aux droits de mutation** (507 K€) diminue de 19,16 % en 2018 après avoir augmenté de 39,39 % en 2017, année exceptionnellement dynamique en ce qui concerne les mutations à titre onéreux sur le territoire monsois.

Le produit de la **taxe sur la consommation finale d'électricité** (172,5 K€) augmente de 4,87 % en 2018 et celui de la **taxe locale sur la publicité extérieure** (25,1 K€) augmente de 131,03 %. L'exercice 2017 avait en effet constitué une année blanche pour certains commerçants faute de déclaration. Les nouveaux tarifs fixés par délibération du conseil municipal du 30 juin 2017 ont été mis en œuvre en 2018 et la totalité des commerçants concernés ont reçu un avis des sommes à payer.

Au total, les recettes « non affectées » 2018 évoluent de 1,5 % par rapport à 2017 et sont supérieures de 1 % aux prévisions budgétaires initiales.

EVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTEES

		CA 2017 €	BP 2018 €	CA 2018 €	Evol. CA18/ CA17 %	Evol. CA18/ BP18 %
ETAT	DOTATION FORFAITAIRE	3 455 449	3 400 000	3 431 448	-0,69%	0,92%
	DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	5 459 020	5 659 000	5 647 522	3,45%	-0,20%
	DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	413 573	395 000	395 656	-4,33%	0,17%
	FNGIR	657	657	656	-0,15%	-0,15%
	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS NON AFFECTEES DE L'ETAT	9 328 699	9 454 657	9 475 282	1,57%	0,22%
	COMPENSATION POUR PERTE TA	717	0	198	-72,38%	
	COMPENSATIONS SPECIFIQUES TP	9 811	9 000	0		
	COMPENSATION AU TITRE DES EXO. DE TF	59 901	59 000	60 232	0,55%	2,09%
	COMPENSATION AU TITRE DES EXO. DE TH	595 129	609 800	609 840	2,47%	0,01%
	IMPOTS ET TAXES NON AFFECTEES DE L'ETAT	665 558	677 800	670 270	0,71%	-1,11%
TOTAL ETAT	9 994 257	10 132 457	10 145 552	1,51%	0,13%	
MEL	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	2 082 928	2 082 928	2 082 928	0,00%	0,00%
	DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	409 046	404 397	404 397	-1,14%	0,00%
	FONDS NATIONAL DE PEREQUATION INTERCO. ET COM.	333 199	330 000	416 049	24,87%	26,08%
TOTAL MEL	2 825 173	2 817 325	2 903 374	2,77%	3,05%	
DEPARTEMENT	FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE TP	47 070	37 500	61 191	30,00%	63,18%
	TOTAL DEPARTEMENT	47 070	37 500	61 191	30,00%	63,18%
MENAGES	TAXE HABITATION	2 682 469	2 714 659	2 713 011	1,14%	-0,06%
	TAXE FONCIERE BATI	2 747 200	2 780 166	2 856 492	3,98%	2,75%
	TAXE FONCIERE NON BATI	11 120	11 253	9 727	-12,53%	-13,56%
TOTAL MENAGES	5 440 789	5 510 770	5 579 230	2,54%	1,24%	
DIVERS	TAXE SUR LES PYLONES ELECTRIQUES	4 636	0	4 736	2,16%	
	DROITS DE MUTATION	627 176	530 000	507 035	-19,16%	-4,33%
	TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE	164 498	160 000	172 508	4,87%	7,82%
	TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE	10 879	20 000	25 134	131,03%	25,67%
TOTAL DIVERS	807 189	710 000	709 413	-12,11%	-0,08%	
TOTAL	19 114 478	19 208 052	19 398 760	1,49%	0,99%	

4. Les autres recettes courantes :

Le montant total des autres recettes courantes de fonctionnement atteint **4,91 M€** en 2018 soit -1,48 % par rapport à 2017.

Ces recettes sont issues :

- de la participation financière des usagers aux services tarifés de la commune (restauration scolaire, garderie, ALSH, crèche, halte-garderie, piscine, bibliothèque, école de musique, salle de spectacles Allende...),
- des participations financières de partenaires tels que la CAF, la MEL, le Département...) pour le fonctionnement de services et le développement d'actions spécifiques,
- des remboursements de charges de personnel par le C.C.A.S et les structures d'accueil pour personnes âgées pour le personnel mis à disposition par la Ville.

La baisse globale des recettes s'explique principalement par :

- l'arrêt des NAP à compter de juillet 2018 : fin des financements de l'Etat et de la CAF soit environ -125 K€ en 2018,
- la baisse du montant du remboursement par le C.C.A.S et les structures d'accueil pour personnes âgées des salaires du personnel mis à disposition par la Ville (compte tenu de la baisse des dépenses de personnel titulaire supportées en direct par la Ville),
- l'absence de versement en 2018 de l'acompte annuel du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) soit 143 K€. La régularisation de celui-ci sera ainsi inscrite au budget 2019.

Les principales augmentations sont liées :

- aux locations en année pleine des studios d'enregistrement et à la billetterie de la salle Allende,
- à l'augmentation de la fréquentation de certains services municipaux (piscine, cantines, ALSH),
- au fonds de concours de la MEL pour le fonctionnement de la piscine au titre de l'année scolaire 2017-2018 (+7,5 K€ par rapport à l'année 2016-2017),
- à la revalorisation de la dotation pour les titres sécurisés prévue par la loi de finances pour 2018 (+10,6 K€ par rapport à 2017).

Enfin, le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) a permis d'encaisser la somme de 22,8 K€ en 2018 pour certaines dépenses de fonctionnement

2017 éligibles (dépenses d'entretien et de réparation des bâtiments communaux et de la voirie communale).

C. Les dépenses et recettes exceptionnelles

Le montant total des recettes exceptionnelles de fonctionnement s'élève à **2,74 M€** en 2018 (2 183 326,74 € en 2017).

Ce niveau important d'encaissement correspond aux produits :

- des intérêts 2018 des placements de valeurs mobilières (9 K€),
- des cessions de mobilier lors de ventes aux enchères (0,9 K€),
- du remboursement des frais de formation initiale de policiers municipaux ayant muté dans d'autres collectivités (45 K€),
- de la Dotation Politique de la Ville (818 K€) pour plusieurs opérations d'investissement finalisées ou en cours.

DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE

		CA 2018 (€)
DDU - DPV	Construction salle Allende (solde)	123 600
	Requalification RDC de l'Europe (solde)	32 051
	Construction Maison du Projet (acompte)	208 000
	Rénovation école Charles De Gaulle (acompte)	206 703
	Aménagement skate park (acompte)	67 800
	Relocalisation Mission Locale (acompte)	103 673
	Aménagement cellules galerie Europe (acompte)	76 230
TOTAL		818 056

La Ville a par ailleurs dû régulariser en 2018 des écritures comptables liées à des transferts et rachats de placements financiers intervenus en 2008 (492 491 €), 2013 (834 956 €) et 2014 (542 063 €). Ces régularisations se traduisent par :

- une augmentation des recettes réelles de fonctionnement (écritures liées aux rachats des placements telles des cessions d'immobilisations),
- une augmentation du même montant des dépenses réelles d'investissement (annulation de titres de recettes émis sur exercices antérieurs).

Le montant des dépenses exceptionnelles 2018 s'élève quant à lui à **54 K€** et correspond à une provision inscrite par la Ville, à la demande du comptable public, compte tenu du recouvrement fortement compromis d'une créance individuelle. L'inscription de cette provision a ainsi nécessité une décision modificative en cours d'année 2018.

D. Le bilan de la section de fonctionnement

Compte tenu des résultats définitifs 2018, quasiment identiques aux résultats prévisionnels présentés à l'occasion du Rapport sur les Orientations Budgétaires 2019, le bilan des opérations réelles de la section de fonctionnement 2018 peut être résumé de la manière suivante :

BILAN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Charges et recettes ventilées	21 027 021,64	4 913 749,10
FCTVA		22 788,39
Dotations (hors DPV)		9 475 281,61
Impôts et taxes		9 923 478,25
Sous total opérations courantes	21 027 021,64	24 335 297,35
Solde intermédiaire - Epargne de gestion 2018		3 308 275,71
Dotation Politique de la Ville		818 056,43
Régularisations cessions placements		1 869 510,21
Intérêts des placements		8 935,37
Cessions d'immobilisations		901,00
Autres charges et produits exceptionnels	54 526,68	45 119,93
Sous total opérations exceptionnelles	54 526,68	2 742 522,94
Total épargne nette disponible 2018		5 996 271,97

L'autofinancement dégagé sur la base des seules opérations courantes de la Ville atteint **3,3 M€** en 2018, soit +18 K€ par rapport à 2017.

La prise en compte des charges et produits exceptionnels réalisés en 2018 permet de dégager un autofinancement de **6 M€** pour la section d'investissement.

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

Conformément aux objectifs décrits dans le cadre du Rapport d'Orientations Budgétaires 2018, la Ville s'est engagée dans une dynamique de relance forte de l'investissement avec un portefeuille de projets préétablis.

L'année 2018 a ainsi été marquée par l'émergence d'un ensemble de projets mais aussi par le solde d'opérations engagées en première partie de mandat municipal. Les dépenses liées aux opérations d'investissement atteignent **7 654 754,32 €**, soit une augmentation de 54,36 % par rapport à 2017. Les recettes s'établissent quant à elles à **2 913 293,56 €**, soit une augmentation de 122,08 % par rapport à 2017.

A. Les dépenses

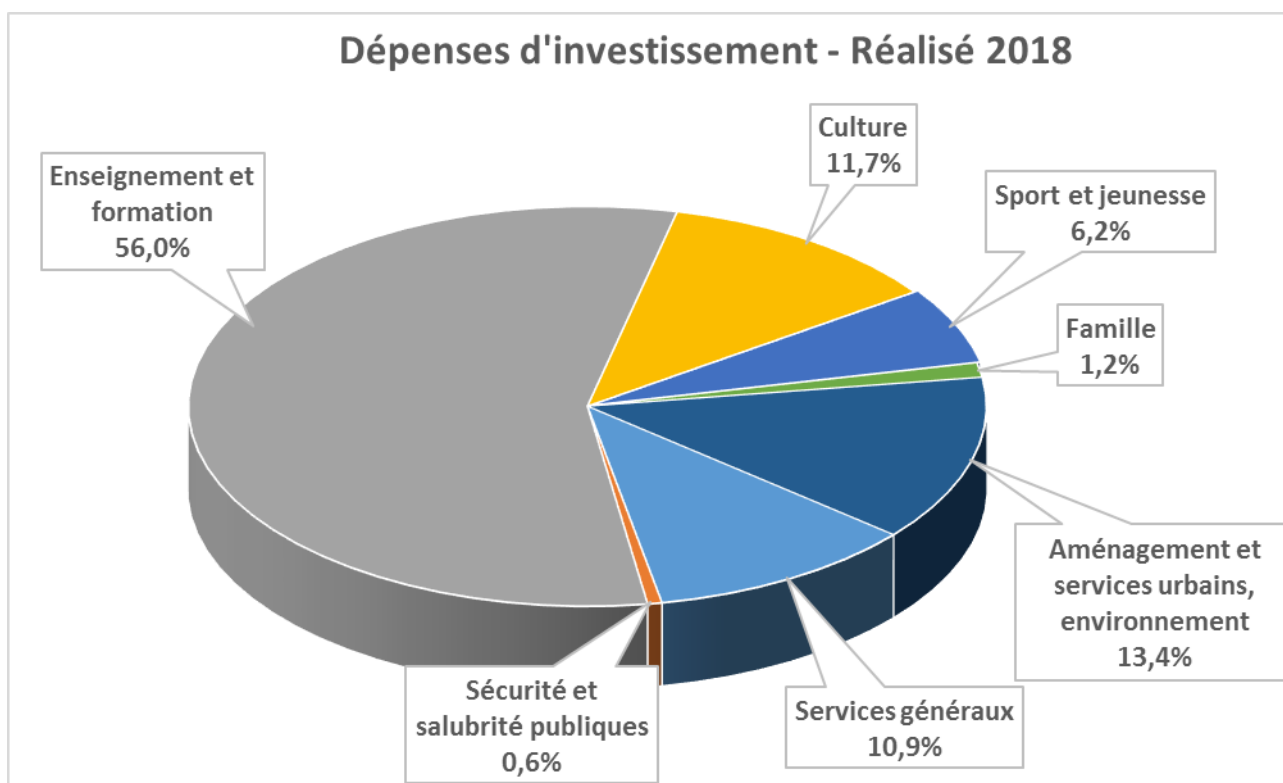
Le taux de réalisation des dépenses d'investissement 2018 est inférieur de 30 % aux prévisions budgétaires initiales compte tenu des décalages d'exécution ou du report de certaines opérations telles :

- la construction du restaurant scolaire Jean Zay,
- l'aménagement d'un Skate Park,
- la reconstruction des vestiaires du stade Michel Bernard,
- la dépollution du terrain situé sur le site « Ile de France »,
- la rénovation de l'éclairage public rue Marcel Pinchon,
- les travaux de mise aux normes d'accessibilité (Ad'AP) dans les écoles Anne Frank et Hélène Boucher, la salle Marie Curie, l'Eglise Saint Pierre, l'accueil de jour « Les Charmilles » et dans la salle de sports Concorde.

Les crédits liés à la finalisation ou au démarrage de ces opérations seront donc réinscrits au Budget Primitif 2019.

De façon globale, la ventilation des dépenses d'investissement réalisées en 2018 se présente de la façon suivante :

Fonction	Libellé	Réalisé 2018
900	Services généraux	834 267
901	Sécurité et salubrité publiques	44 494
902	Enseignement et formation	4 288 274
903	Culture	894 017
904	Sport et jeunesse	475 887
906	Famille	90 216
908	Aménagement et services urbains, environnement	1 027 600
TOTAL		7 654 754



Travaux du Programme de Rénovation Urbaine : 920 K€

Le Programme de Rénovation Urbaine a enregistré en 2018, pour la clôture des dernières opérations de l'ANRU 1 et pour les études de programmation de l'ANRU 2, des dépenses à hauteur de **920 461,56 €** (1,87 M€ en 2017).

Ces dépenses ont concerné :

ANRU 1 :

- la finalisation des travaux de construction et d'aménagement de la salle de spectacles Allende et la taxation de la livraison à soi-même (LASM) du bâtiment (470 K€),
- la réalisation, les aménagements extérieurs et l'équipement de la Maison du Projet « Le Lien » (316 K€),
- la signalétique de la Maison du Projet et des repères des parcours d'architecture (16 K€),
- les soldes de la mission de mandat de la SEM Ville Renouvelée pour la requalification des espaces publics du « Nouveau Mons » (14 K€) et pour la restructuration de la résidence Europe (25 K €),

ANRU 2 :

- la participation à l'étude urbaine NPRU (10 K€),

- les frais de maîtrise d'œuvre, de relevés et mesures acoustiques, pour la création d'une nouvelle crèche municipale dans la Galerie Europe et la création d'une fresque (69 K€).

Travaux du Programme d'Équipement : 5,25 M€

Ce programme concerne toutes les opérations hors Programme de Rénovation Urbaine et maintenance du patrimoine bâti et non bâti de la Ville. En 2018, les dépenses d'un montant total de **5 251 364,64 €** (1,72 M€ en 2017) ont principalement concerné :

- la relocalisation (201 K€) et l'avance remboursable de trésorerie à la Mission Locale ADÉLIE (60 K€),
- la finalisation de la création d'un ossuaire (8 K€), l'aménagement du local des jardiniers (148 K€), la création d'une zone de déchets (52 K€), la reprise de concessions (10 K€), et la plantation d'arbres au cimetière (54 K€).
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la 2^{ème} phase d'installation du système de vidéo protection (12 K€),
- l'installation de portiers vidéo pour l'accès aux écoles (77 K€), les études et les travaux de verdissement des cours d'école Concorde et Renaissance (701 K€), l'équipement en classe numérique de l'école Sévigné (54 K€), la rénovation de l'école maternelle de Gaulle (1 617 K€) et de l'école élémentaire Montaigne (875 K€), les études et l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de rénovation de l'école La Paix (15 K€),
- la construction du restaurant scolaire Jean Zay (479 K€),
- les travaux de sécurité et de traitement des infiltrations (29 K€) et le réaménagement du restaurant au Fort (266 K€),
- l'aménagement d'un skate Park (241 K€), la reconstruction des vestiaires du stade Michel Bernard (57 K€) et la mission de maîtrise d'œuvre pour le projet de rénovation du stade Félix Peltier (41 K€),
- la mise en lumière de l'immeuble « La Pépite » (116 K€),
- l'aménagement du 2^{ème} bassin et des abords de la salle Allende (48 K€), l'acquisition et le démarrage de la démolition de la résidence Van der Meersch (9 K€), la valorisation des transformateurs électriques (16 K€), les études pour l'aménagement de la Place Vauban (24 K€) et l'aménagement de cellules de la Galerie Europe (17 K€),
- l'acquisition d'un garage rue Lacordaire (14 K€).

Travaux du Programme de Maintenance : 1,48 M€

Les dépenses liées aux opérations d'investissement « ordinaire » de la Ville s'élèvent à **1 482 928,12 €** en 2018 (1,37 M€ en 2017). Ces travaux intègrent la mise aux normes d'accessibilité des équipements publics dans le cadre de l'Ad'Ap. Les principales opérations de travaux de maintenance sur le patrimoine bâti et non bâti de la Ville ont concerné :

- les équipements administratifs : travaux dans l'Hôtel de Ville (28 K€), travaux d'isolation thermique dans les logements de fonction et notamment le logement La Paix (43 K€), évolution de logiciels et licences (4 K€), acquisition de divers matériels informatiques et mobiliers (28 K€) et acquisition d'un véhicule (13 K€),
- les équipements techniques : acquisition de matériels et outillages pour le Centre Technique Municipal (20 K€) et d'une saleuse (7 K€),
- les illuminations de fin d'année (26 K€),
- les salles des fêtes/associatives : acquisition de mobilier et matériels (20 K€) et travaux dans les salles (4 K€), finalisation des travaux d'aménagement de la Maison des Associations (5 K€),
- la rénovation de la toiture des Sarts (84 K€),
- les équipements de la Police Municipale (28 K€),
- la finalisation de la réparation de la serre municipale au cimetière (2 K€) et des bacs de jardins pour le monument aux morts (9 K€),
- les équipements scolaires : rénovation des sanitaires de l'école Perrault (94 K€), travaux dans les écoles (216 K€) et maîtrise d'œuvre pour les travaux de mise aux normes d'accessibilité Ad'AP (7 K€), prélèvements des airs intérieurs de l'école Reine Astrid (2 K€), acquisition de matériel informatique, de mobilier et de matériel divers dans les écoles (85 K€), acquisition de tablettes numériques pour l'école Sévigné (5 K€), travaux dans les restaurants scolaires (13 K€), équipement des restaurants scolaires (16 K€) et création d'une ligne self-service au restaurant scolaire Ronsard (21 K€),
- les équipements culturels : acquisition d'instruments de musique (12 K€), de mobilier et matériel pour la bibliothèque (15 K€), équipement son et lumière pour la salle du Trait d'Union (11 K€), remplacement des sièges de la salle de projection du Fort (46 K€), divers travaux et matériels au Fort (25 K€), matériels, équipements, mobilier et logiciels pour la salles de spectacles et les studios d'enregistrement Allende (18 K€),
- les équipements sportifs : divers travaux et équipements pour la piscine (62 K€), matériels de piscine et aquabikes (18 K€), divers travaux et matériels dans les salles de sports (44 K€),
- les équipements jeunesse : divers matériels pour les centres de loisirs et animations jeunesse (14 K€),

- les équipements petite enfance : mobilier et matériel pour les lieux d'accueil (maison de la petite enfance, crèche, halte-garderie, RAM) pour un total de 19 K€,
- l'installation de bancs extérieurs au foyer logement des Cèdres (3 K€),
- les travaux d'entretien et d'amélioration divers : réseau d'éclairage public (notamment les rues Parmentier, Jaurès, le quartier Concorde) et détection des réseaux sensibles pour un montant total de 228 K€, voirie communale (19 K€), plantations (10 K€), mobilier urbain et signalisation (24 K€), et acquisition de matériels et outillages pour le service des espaces verts (34 K€),
- les travaux d'accès à la Plaine du Fort (51 K€), d'aménagement du Mail Dunant et du Parking Trocadéro (6 K€), de la Rue Bossuet (1 K€) et de la rue Ile de France (9 K€),
- le versement de subventions pour l'amélioration énergétique de l'habitat (11 K€).

La section d'investissement a par ailleurs fait l'objet en 2018 d'écritures comptables spécifiques liées à des régularisations de transferts et rachats anciens de placements financiers (évoquées en supra - recettes exceptionnelles de fonctionnement). Les titres de recettes émis sur exercices antérieurs ont dû être annulés pour un montant total de 1,87 M€. Ces annulations se traduisent par des dépenses d'investissement en 2018 et ont fait l'objet d'une décision budgétaire modificative en cours d'année. Afin d'analyser l'évolution des dépenses d'investissement par rapport à 2017, ces dépenses « exceptionnelles » ont été neutralisées du montant total des opérations d'investissement 2018, tout comme celles liées aux régularisations comptables des travaux de construction de la salle Allende en 2017.

Enfin, les restes à réaliser pour les opérations d'investissement 2018, à reporter au budget 2019, s'élèvent à **795 031,30 €** (opérations effectuées en 2018 mais dont la facturation interviendra en 2019). Ils concernent principalement les travaux de :

- rénovation de l'école Charles de Gaulle,
- verdissement des cours d'école Concorde et Renaissance,
- création d'un skate park,
- valorisation des transformateurs,
- aménagement du local des jardiniers au cimetière.

B. Les recettes

Le taux de réalisation des recettes d'investissement 2018 est supérieur de 1,4 % aux prévisions budgétaires initiales.

Elles correspondent pour une grande partie à des soldes de subventions pour des opérations d'années antérieures :

- ANRU et Région pour la construction de la salle Allende (749 K€),
- ANRU et Région pour la requalification des espaces publics au « Nouveau Mons » (497 K€) et remboursement du solde de trésorerie pour ces travaux réalisés sous mandat de la SEM Ville Renouvelée (51 K€),
- Région pour la restructuration du rez-de-chaussée de la Galerie Europe (176 K€) et remboursement du solde de trésorerie pour ces travaux réalisés sous mandat de la SEM Ville Renouvelée (58 K€),

Les autres recettes d'investissement correspondent :

- au Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) pour les travaux de mise aux normes d'accessibilité Ad'Ap des bâtiments publics (11 K€),
- au FIPD et DSIL pour l'installation de portiers vidéo dans les écoles (101 K€),
- au FIPD pour l'acquisition de caméras piétons et de gilets par balles pour la Police Municipale (1 K€),
- au remboursement des travaux réalisés d'office pour compte de tiers rue Molière (14 K€),
- au 1^{er} acompte du Fonds de Concours de la MEL pour la rénovation de l'école élémentaire Montaigne (213 K€),
- à la participation de la Région au titre du Fonds de Travaux Urbains (6 K€),
- au remboursement de la ligne de trésorerie 2018 par ADÉLIE (60 K€),
- à l'enregistrement d'une annuité de remboursement de créance pour la cession du réseau câblé à Numéricâble (58,6 K€),
- au reversement de la redevance R2 pour les travaux de rénovation de l'éclairage public (14 K€) et au complément perçu au titre des années 2016 et 2017 pour les travaux d'éclairage public du « Nouveau Mons » réalisés sous mandat de la SEM Ville renouvelée (78 K€),
- au reversement par la MEL de la taxe d'aménagement (15 K€).

Enfin, le niveau des dépenses réalisées en 2017 a permis l'encaissement du Fonds de Compensation sur la TVA (FCTVA) pour un montant de 799 K€ (avec réintégration d'une dernière série de travaux menés sous mandat de la SEM « Ville Renouvelée »).

C. Le bilan de la section d'investissement

Compte tenu des résultats définitifs 2018, identiques pour cette section aux résultats anticipés présentés à l'occasion du Rapport sur les Orientations Budgétaires 2019, le bilan de la section d'investissement 2018 peut être résumé de la manière suivante :

BILAN DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Opérations d'investissement	7 654 754,32	2 084 622,40
<i>Dont Programme de Rénovation Urbaine</i>	<i>920 461,56</i>	<i>1 616 469,59</i>
<i>Dont Programme d'équipement</i>	<i>5 251 364,64</i>	<i>432 794,25</i>
<i>Dont Programme de maintenance</i>	<i>1 482 928,12</i>	<i>35 358,56</i>
Recettes non affectées (FCTVA, TLE, TA...)		828 671,16
Sous-total investissement 2018	7 654 754,32	2 913 293,56
Solde intermédiaire besoin (-) de financement 2018		-4 741 460,76
Régularisations cessions placements	1 869 510,21	
Total investissement 2018	9 524 264,53	2 913 293,56
Besoin (-) ou excédents (+) de financement 2018		-6 610 970,97

L'ensemble des opérations de dépenses et de recettes d'investissement fait apparaître un besoin de financement 2018 consolidé à hauteur de **6,61 M€**.

III. BILAN GLOBAL 2018

En ce qui concerne les opérations réelles, la section d'investissement présente un solde déficitaire de 6 610 970,97 € et la section de fonctionnement un solde excédentaire de 5 996 271,97 €. Par conséquent, l'exercice 2018 repris de manière isolée présente un **solde déficitaire de 614 699,00 €** (hors restes à réaliser en investissement).

Avec intégration des résultats cumulés des exercices antérieurs, dont ceux de la régie autonome du Service d'Animation Municipal, soit 9 188 523,84 € au total, le résultat disponible pour financer les opérations du Budget Primitif 2019 et des années suivantes présente un **solde excédentaire de 8 573 824,84 €** (hors restes à réaliser en investissement).

BILAN GLOBAL 2018

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Mandats émis	21 081 548,32	9 524 264,53	30 605 812,85
Titres émis	27 077 820,29	2 913 293,56	29 991 113,85
<i>Sous total opérations réelles</i>	<i>5 996 271,97</i>	<i>-6 610 970,97</i>	<i>-614 699,00</i>
<i>Sous total opérations d'ordre</i>	<i>-2 702 225,41</i>	<i>2 702 225,41</i>	<i>0,00</i>
Résultat de l'exercice isolé	3 294 046,56	-3 908 745,56	-614 699,00
Résultat antérieur reporté	8 197 617,85	959 676,47	9 157 294,32
Résultat régie du SAM	30 292,17	937,35	31 229,52
Résultat cumulé	11 521 956,58	-2 948 131,74	8 573 824,84

La Ville est donc en capacité d'abonder fortement la section d'investissement des années 2019 (année exceptionnelle compte tenu de l'engagement de la phase opérationnelle de nombreux projets du programme pluriannuel d'investissement) et suivantes.

PARTIE 2 – BUDGET ANNEXE

Le budget annexe est consacré aux dépenses et recettes relatives à la gestion du patrimoine locatif de la Ville : garages, restaurant du Fort, cellules commerciales de la Galerie Europe, de la place Vauban et de la rue de Verdun.

La location des garages ainsi que la location des locaux aménagés à caractère professionnel sont assujetties de plein droit à la TVA. La Ville a également exercé un droit d'option pour l'assujettissement à la TVA de la location des locaux professionnels/commerciaux non aménagés.

Les loyers perçus par la Ville sont principalement destinés au financement des charges de copropriété, des taxes foncières et aux travaux d'entretien et d'amélioration de ces équipements.

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **167 213,88 €** en 2018 soit une diminution de 32,70 % par rapport à 2017, et les recettes réelles de fonctionnement 2018 s'élèvent à **240 849,73 €** soit une diminution de 9,33 % par rapport à 2017.

A. Les dépenses

L'année 2018 a été marquée par une forte diminution des charges imputées sur le budget annexe.

Tout d'abord, les charges de copropriété des locaux de l'ex LIDL ont été imputées en totalité en 2018 sur le budget principal de la Ville compte tenu du projet de création d'une nouvelle crèche municipale dans ces locaux (un trimestre avait été imputé en 2017 sur le budget annexe).

Par ailleurs, les frais d'entretien, de réparation, de chauffage et d'électricité des salles des fêtes de la Ville sont désormais imputés sur le budget principal de la Ville.

Enfin, l'année 2017 avait fait l'objet de dépenses exceptionnelles compte tenu de régularisations importantes de charges de copropriété au titre de 2016 pour les lots créés ou modifiés suite aux travaux de réaménagement de la résidence Europe. Les régularisations de charges pour les lots supprimés ont quant à elles été réalisées sur l'exercice 2018 générant a contrario des recettes exceptionnelles.

Une dépense exceptionnelle de 24 282 € a néanmoins été réalisée en 2018 pour des créances de 2014 à 2017 « admises en non-valeur » et « éteintes ». Ces créances correspondaient principalement aux loyers de locaux commerciaux.

EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Nature	Intitulé	CA 2017 (€)	CA 2018 (€)	Evol. CA18/CA17 (%)
6061	FOURNITURES NON STOCKABLES	35 595,25	22 234,75	-37,53%
6063	FOURNITURE D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	4 371,42	905,30	-79,29%
614	CHARGES LOCATIVES ET DE CO PROPRIETE	156 842,57	86 348,23	-44,95%
61521	ENTRETIEN ET REPARATION SUR BATIMENTS PUBLICS	6 331,95	0,00	-100,00%
61558	AUTRES BIENS MOBILIERS	412,75	458,33	11,04%
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	188,47	46,11	-75,53%
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	3 814,20	1 146,38	-69,94%
63512	TAXES FONCIERES	39 867,33	31 605,93	-20,72%
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	247 423,94	142 745,03	-42,31%
6541	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	93,18	633,91	
6542	CREANCES ETEINTES	107,50	23 648,55	
658	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE		3,00	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	200,68	24 285,46	
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICE ANTERIEUR	853,03	183,39	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	853,03	183,39	
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		248 477,65	167 213,88	-32,70%

B. Les recettes

La diminution de la subvention d'équilibre versée en 2018 depuis le budget principal de la Ville (-93 K€ par rapport à 2017) est à l'origine de la baisse globale des recettes de fonctionnement. En neutralisant cette subvention, les recettes augmentent de 66,48 % en 2018.

Cette augmentation s'explique principalement par :

- l'augmentation de 13,25 % du produit total des loyers avec la location en année pleine d'une cellule commerciale de la Galerie Europe et la location à compter d'avril 2018 du restaurant du Fort,
- des régularisations de charges de copropriété de la Galerie Europe pour un montant total de 53 588 € (régularisations évoquées en supra au titre des lots supprimés suite aux travaux de restructuration de la résidence).

EVOLUTION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Nature	Intitulé	CA 2017 (€)	CA 2018 (€)	Evol. CA18/CA17 (%)
7083	LOCATIONS DIVERSES	101 328,63	114 753,56	13,25%
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES ET PRESTATIONS DE SERVICES	101 328,63	114 753,56	13,25%
74	SUBVENTION BUDGET PRINCIPAL	163 000,00	70 000,00	-57,06%
74	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	163 000,00	70 000,00	-57,06%
7588	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	0,00	2 508,27	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	2 508,27	
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	1 115,00	53 587,90	
773	MANDATS ANNULES	183,39	0,00	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 298,39	53 587,90	
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		265 627,02	240 849,73	-9,33%

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement 2018 s'élèvent à 12 500,51 €. Elles concernent :

- le solde des travaux d'aménagement d'une cellule commerciale de la Galerie Europe ayant permis sa location à un professionnel (12 151 €),
- la réfection du seuil de porte d'une cellule commerciale de la Galerie Europe (197 €),
- le remboursement de deux cautions pour la location de garages (152 €).

Les restes à réaliser pour les opérations d'investissement 2018, à reporter au budget 2019, s'élèvent à 3 903,38 €.

Les recettes réelles d'investissement 2018 concernent quant à elles exclusivement l'enregistrement des cautions préalables à l'occupation de garages (305 €).

III. BILAN GLOBAL 2018

En ce qui concerne les opérations réelles, la section de fonctionnement présente un solde excédentaire de 73 635,85 € et la section d'investissement un solde déficitaire de 12 195,63 €. Par conséquent, l'exercice 2018 repris de manière isolée présente **un solde excédentaire de 61 440,22 €**.

En reprenant les résultats antérieurs cumulés (127 395,95 € au total), le résultat cumulé de l'exercice 2018 présente donc un **solde final excédentaire de 188 836,17 €**.

BILAN GLOBAL 2018

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Mandats émis	167 213,88	12 500,51	179 714,39
Titres émis	240 849,73	304,88	241 154,61
<i>Sous total opérations réelles</i>	<i>73 635,85</i>	<i>-12 195,63</i>	<i>61 440,22</i>
<i>Sous total opérations d'ordre</i>	<i>-18 231,00</i>	<i>18 231,00</i>	<i>0,00</i>
Résultat de l'exercice isolé	55 404,85	6 035,37	61 440,22
Résultat antérieur reporté	-47 351,58	174 747,53	127 395,95
Résultat cumulé	8 053,27	180 782,90	188 836,17